

*Vous avez choisi de soutenir PSYCHO'PRAT et nous vous en remercions vivement.
Pour pouvoir vous envoyer votre reçu libératoire justifiant de votre versement,
merci de nous retourner ce formulaire complété par courrier ou par mail :*

EPP - 23, rue du Montparnasse
75006 PARIS
yaoudia@psycho-prat.fr
plabille@psycho-prat.fr



**En 2020 – vous pouvez verser la part des 13% de votre taxe d'apprentissage
directement à l'EPP du 1^{er} janvier au 31 mai 2020.**

VOTRE ENTREPRISE :

Nom de l'entreprise (ou apposez votre cachet).....
Adresse.....
Code postal Ville N° de Siret.....
Nom et prénom du contact Fonction.....
Téléphone..... Mail.....

VOTRE VERSEMENT

Solde de la taxe : les 2 étapes clés

1. Partez de votre masse salariale 2019 pour déterminer votre enveloppe « solde de la TA » pour 2020
2. Verser le montant de l'enveloppe directement aux établissements de votre choix du 1^{er} janvier au 31 mai 2020

Calendrier :

Janvier 2020 : parution de l'arrêté ministériel

Dès janvier 2020 : début des versements directs de la part des 13% TA

Avant le 31 mai 2020 : fin des versements de la part des 13% TA

Montant de votre versement : € - Mode de paiement choisi :

- Virement FR76 3006 6106 2100 0108 2272 092 - BIC : CMCIFRPP - **Indiquer impérativement le nom et le siret de l'entreprise**
 Chèque n° Banque à l'ordre de l'EPP

A quel titre avez-vous choisi de soutenir notre école ?

- Partenaire/ Recrutement/Stages/Alternance Diplômé PSYCHO'PRAT
 Parent d'élève Fournisseur Autre